

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

**Entrée en vigueur du règlement  
n° 2014-04 modifiant le  
règlement de zonage 2000-08**

Lors de sa séance régulière du 7 avril 2014, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2014-04 modifiant le règlement de zonage 2000-08. La MRC Memphrémagog a émis un certificat de conformité le 7 mai 2014.

Le règlement de zonage est modifié pour intégrer les dispositions réglementaires nécessaires (normes d'implantation dans les îlots déstructurés, distances séparatrices, normes d'implantation dans les zones agro-forestières de types 1 et 2) et le plan de zonage est également modifié pour créer des zones pour les îlots déstructurés, ajuster les limites de zones en lien avec le plan des grandes affectations du sol modifié et renommer les zones en conséquence.

Le règlement de zonage est aussi modifié pour intégrer les dispositions réglementaires visant à assurer la conformité au règlement 12-12 de la MRC de Memphrémagog en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné à North Hatley, le 14 mai 2014

Liane Breton  
Directrice générale